



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service intermodalité, aménagement et logement  
Division maîtrise d'ouvrage  
Affaire suivie par : Thomas PELE  
thomas.pele@developpement-durable.gouv.fr  
Réf : M24TP189

Nantes, le 12 septembre 2024

**Périphérique Nantais  
Comité de pilotage du 11 septembre 2024**

<b>Participants :</b>	<p><b><u>Préfecture de région</u></b> M. Olivier LAIGNEAU, secrétaire général adjoint de la préfecture de Loire-Atlantique Mme Laurence CHENUT, Directrice DCPAT</p> <p><b><u>Région des Pays de la Loire :</u></b> M. Julien BAINVEL, conseiller régional Mme Christelle BIRON, chargée de programme politique routière</p> <p><b><u>Département de Loire-Atlantique :</u></b> M. Freddy HERVOCHON, vice-président mobilités M. Pierre POUGET, adjoint au directeur des déplacements</p> <p><b><u>Nantes Métropole :</u></b> M. Bertrand AFFILE, vice-président chargé de la stratégie de mobilité et des déplacements M. Brice GALLAIS, directeur des investissements et de la circulation</p> <p><b><u>Vinci Autoroute :</u></b> M. Pierre LANDAU, directeur du développement</p> <p><b><u>DIRO :</u></b> M. Arnaud GAUTHIER, directeur adjoint M. Raphaël CHATEAU, chef du pôle optimisation du trafic et des systèmes informatiques</p> <p><b><u>DDTM44 :</u></b> M. Nicolas JURDY, chargé de mission Nantes-Atlantique M. Thomas GUITTET, chargé de mission gestion de crise</p> <p><b><u>DREAL :</u></b> Mme Estelle SANDRE-CHARDONNAL, directrice adjointe Mme Manuelle SEIGNEUR, cheffe du service intermodalité aménagement logement M. Thomas PELE, chef de la division maîtrise d'ouvrage M. Florian LAUTROU, responsable d'opérations routières M. Stéphane PINEAU, assistant au responsable d'opérations routières</p> <p><b><u>DGITM/DMR/TEDET :</u></b> M. Radoine DIK, chargé de mission</p>
-----------------------	---



M. LAIGNEAU ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Un point est présenté pour validation et porte sur le choix de la solution retenue de l'aménagement du complexe de Bellevue. Les autres sujets sont présentés pour information.

M. AFFILE souligne l'importance du bon fonctionnement du périphérique pour éviter le report du trafic à l'intérieur de la métropole, ainsi que la nécessité d'optimiser l'existant afin d'économiser les espaces naturels.

Le diaporama de la présentation est joint au présent compte-rendu.

## **Opérations sous maîtrise d'ouvrage État (DREAL)**

### Complexe de Bellevue

M. PELE présente les résultats des modélisations sur les études complémentaires (Porte d'Anjou, Porte du Vignoble, voie réservée aux transports en commun en intérieur), les pistes d'optimisation étudiées sur la réutilisation des ouvrages d'art, et propose de valider ces points.

M. LAIGNEAU sollicite la position des partenaires du comité de pilotage sur la proposition d'aménagement du complexe de Bellevue, portée par l'État.

M. AFFILE donne son accord sur les propositions qui résultent d'un compromis entre le coût, la consommation d'espace, les impacts, la fluidification de la circulation tout en préservant l'avenir puisque des voies réservées pourraient être affectées à terme.

M. BAINVEL indique qu'il y a 2 lignes de bus empruntant le franchissement de Bellevue, et qu'un projet de ligne de cars express est à l'étude. Il demande d'être vigilant sur les voies réservées afin de garantir des temps de parcours fiables pour les transports en commun. Le projet présenté, laissant la possibilité d'affecter des voies réservées à terme, recueille son accord. En matière de financement, il précise que la convention de financement est inscrite à la commission permanente du Conseil Régional du 1<sup>er</sup> octobre.

M. HERVOCHON se réjouit que les remarques exprimées par le Conseil Départemental aient bien été prises en compte. Il donne son accord sur la solution retenue.

**En conclusion et suite à ces échanges, les membres du COPIL retiennent à l'unanimité la solution d'aménagement 2bis et des aménagements complémentaires suivants :**

- mobilités actives (voie mixte vélos piétons) : 7,450M€**
- VRTC du giratoire Nord de la porte du Vignoble jusqu'à la porte d'Anjou : 4,14M€**
- Agrandissement du giratoire de la porte du Vignoble Sud et doublement de la bretelle d'entrée venant du périphérique extérieur : 1,75M€**
- réutilisation et élargissement des passages hydrauliques existants PH3 et PH7**

**Le coût de la solution retenue (variante 2bis avec options) est de 115 M€ TTC.**